

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du mercredi jeudi 11 juin 2014 de 18h00 à 20h00**

Date de convocation : le 4 juin 2014

PRÉSENTS : Michèle COUVERT, Claude MALIA, Nelly CARRAT, Nicolas MOMETTI, Eric GERARD, Christelle TORELLI

EXCUSES : Brigitte BALBO avec pouvoir à Nelly CARRAT, Saliha ARRADA

Secrétaire de séance : Christelle TORELLI

Ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.
- 2- Délibération n°675 : Augmentation de la quotité de travail de l'animateur jeunesse
- 3- Délibération n°676 : Autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public.
- 4- Délibération n°677 : Médiation sociale.
- 5- Délibération n°678 : Définition du tarifs séjours Paris 2014.
- 6- Délibération n°679 : Création du poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine.
- 7- Création de commissions de travail.

1- Adoption du compte rendu du dernier Conseil du syndical.

Le Compte rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité.

2- Délibération n°675 : Augmentation de la quotité de travail de l'animateur jeunesse

Considérant l'activité de la Maison de la jeunesse,
Monsieur le Président présente la nécessité du passage à 1 ETP de l'animateur jeunesse (d'adjoint territorial d'animation de deuxième classe) pour satisfaire au besoin de fonctionnement de la Maison de la jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2014.
Après débat, les Conseillers adoptent l'augmentation de la quotité de temps de travail de l'animateur jeunesse à 1 ETP à compter du 1^{er} juillet 2014.

3- Délibération n°676 : Autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public.

Le Conseil syndical,

Considérant l'article R1617-24 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la collectivité conserve la faculté de notifier au Trésorier une suspension des poursuites pour un titre ou débiteur donné,
Considérant que Madame Patricia DUBOIS est la Trésorière Principale de Domène,

Délibère sur l'autorisation donnée à Madame Patricia DUBOIS, Trésorière Principale de Domène, à effectuer toute diligence nécessaire au recouvrement forcé des créances de la collectivité selon le plan de recouvrement exposé ci-après. Cette autorisation reste valable jusqu'à sa révocation.

Plan de recouvrement des créances :

Actes	Seuil	Délais avant chaque étape
Avis des sommes à payer	5 €	Sans objet
Lettre de relance	5 €	30 jours
OTD employeur	30 €	30 jours
OTD CAF	30 €	30 jours
OTD bancaire	130 €	30 jours

Les créances non recouvrées en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement feront l'objet d'une admission en non-valeur.

4- Délibération n°677 : Médiation sociale.

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la médiation sociale estivale pendant 3 mois sur le territoire de Frogès/Villard-Bonnot.

Monsieur le Président propose l'intervention de l'association AGIL dans le cadre d'une médiation sociale du 17 juin au 14 septembre 2014 pour un coût total de 29 449 €.

Après avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de mettre en place un dispositif de médiation sociale.

5- Délibération n°678 : Définition du tarifs séjours Paris 2014.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, valide l'organisation du séjour à Paris pour les jeunes de 11 à 17 ans du lundi 28 juillet au jeudi 31 juillet 2014. Les jeunes inscrits participant à l'élaboration du séjour.

Tarification en fonction du quotient familial, aides des CCAS de Froges et de Villard-Bonnot déjà déduites :

	Tarif /jour /enfants	TARIF SEJOUR
QF > 1200	40,00	160,00
751 < QF < 1199	36,00	144,00
621 < QF < 750	32,00	128,00
501 < QF < 620	29,00	116,00
421 < QF < 500	26,00	104,00
341 < QF < 420	23,00	92,00
QF < 340	21,00	84,00

6- Délibération n°679 : Création du poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine.

Pour donner suite aux propositions d'avancements de grade, Monsieur le Président indique qu'il convient de créer un poste en adéquation avec la mission et le nouveau grade de l'Agent.

Après débat, les membres présents et représentés décident :

- La création du poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 35 h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2014.

Mesdames et Messieurs les Conseillers demandent à Monsieur le Président de signer tous les documents validant cette décision.

7- Création de commissions de travail.

M. le Président met au débat la création de commissions de travail thématiques dans lesquelles seront associés les élus qui le souhaitent. Ces commissions auront à charge la préparation des décisions à prendre en Conseil syndical. Elles pourront être provoquées par les élus ou le directeur selon les besoins.

Les commissions de travail sont les suivantes :

Personnel :

Eric GERARD, Saliha ARRADA

Travaux :

Eric GERARD

Enfance (halte-garderie + relais assistantes maternelles) :

Nelly CARRAT

Bibliothèque :

Nelly CARRAT, Nicolas MOMETTI

Jeunesse (3-17 ans) :

Saliha ARRADA, Nicolas MOMETTI

Finances :

Christelle TORRELLI

Communication :

Saliha ARRADA, Nicolas MOMETTI

A noter :

La commission Jeunesse se réunit le mercredi 9/07/2014 à 17h00.

Objet de la réunion :

Rentrée scolaire 2014 : présentation de l'organisation des centres de loisirs 3-11 ans, définition des modalités d'inscription, définition des tarifs, définition de la rémunération des animateurs

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, et Monsieur le Président clôt la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX